

### 3.2. La saturation visuelle

Trois études de saturation visuelle sont réalisées dans le cadre du projet éolien de Durenque.

Cette approche définie par la DIREN Centre en 2007 relève d'une analyse théorique, basée sur des calculs et des seuils qui permettent de mettre en avant un risque de saturation des paysages ou non, selon un horizon plan. Elle ne tient pas compte des contraintes géomorphologiques.

En raison du relief parfois marqué sur ce territoire, une ZIV inverse est réalisée pour chacun des points d'analyse afin de déterminer les zones de visibilité de l'éolien, dans le but de se rapprocher au maximum des perceptions réelles. La ZIV inverse est uniquement fondée sur le relief (il est fait abstraction des écrans visuels tels que la végétation, le bâti) et considère la visibilité d'éoliennes de 150 m de haut (valeur correspondant à la taille des éoliennes les plus hautes sur ce territoire). **L'analyse est donc maximisante.** En effet, ce zonage inclut certaines éoliennes de moins de 150 m qui ne sont pourtant pas perceptibles et la végétation, notamment dans ce paysage bocager, ainsi que le bâti peuvent les masquer également.

Les éoliennes qui se situent en dehors de ce zonage sont exclues de l'analyse depuis le point en question. Cette méthode permet ainsi de mettre en relation l'approche théorique avec une approche plus fine du territoire, prenant en compte les données du terrain.

Une sélection de 3 points d'analyse a été faite au sein d'un périmètre d'environ 10 km autour du projet, tout en tenant compte de la Zone d'Influence Visuelle du parc éolien de Durenque, préalablement établie :

- (A) Le lieu-dit « **La Calmette** » (760 m d'altitude) pour l'aspect social et sa localisation entre le parc existant de Lestrade-et-Thouels, le parc en projet du Puech de Senrières et le parc en instruction de Lespigue. Ce lieu de vie pourrait ressentir un effet d'encerclement.
- (B) Le lieu-dit « **Savinhac** » (800 m d'altitude), situé légèrement plus au Nord et à une altitude plus élevée que « La Calmette ». Tout comme ce dernier, il permet d'analyser l'effet d'encerclement que pourraient ressentir les habitants des hameaux proches de ces parcs.
- (C) La **tour de Peyrebrune** (905 m d'altitude) pour son aspect touristique, le panorama qu'elle offre, ainsi que sa proximité avec de nombreux parcs. Elle se situe sur des itinéraires de randonnée et surplombe le lac de Villefranche-de-Panat.

Les analyses de saturation visuelle depuis les points B et C sont présentées dans cette synthèse.

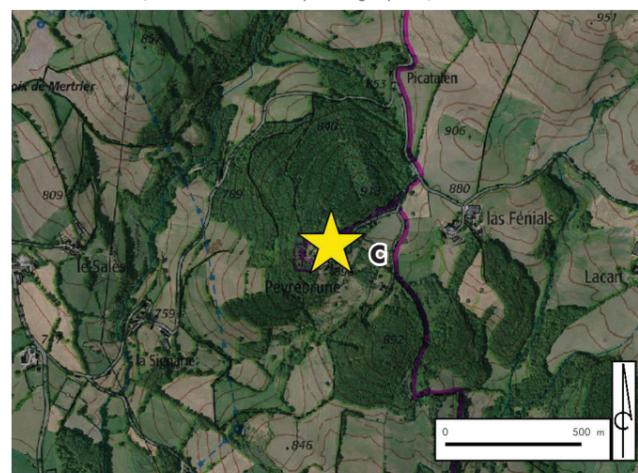
#### Illustration 127 : Localisation des points d'étude de saturation de « La Calmette » et « Savinhac »

Source : IGN (SCAN 25, Orthophotographie)



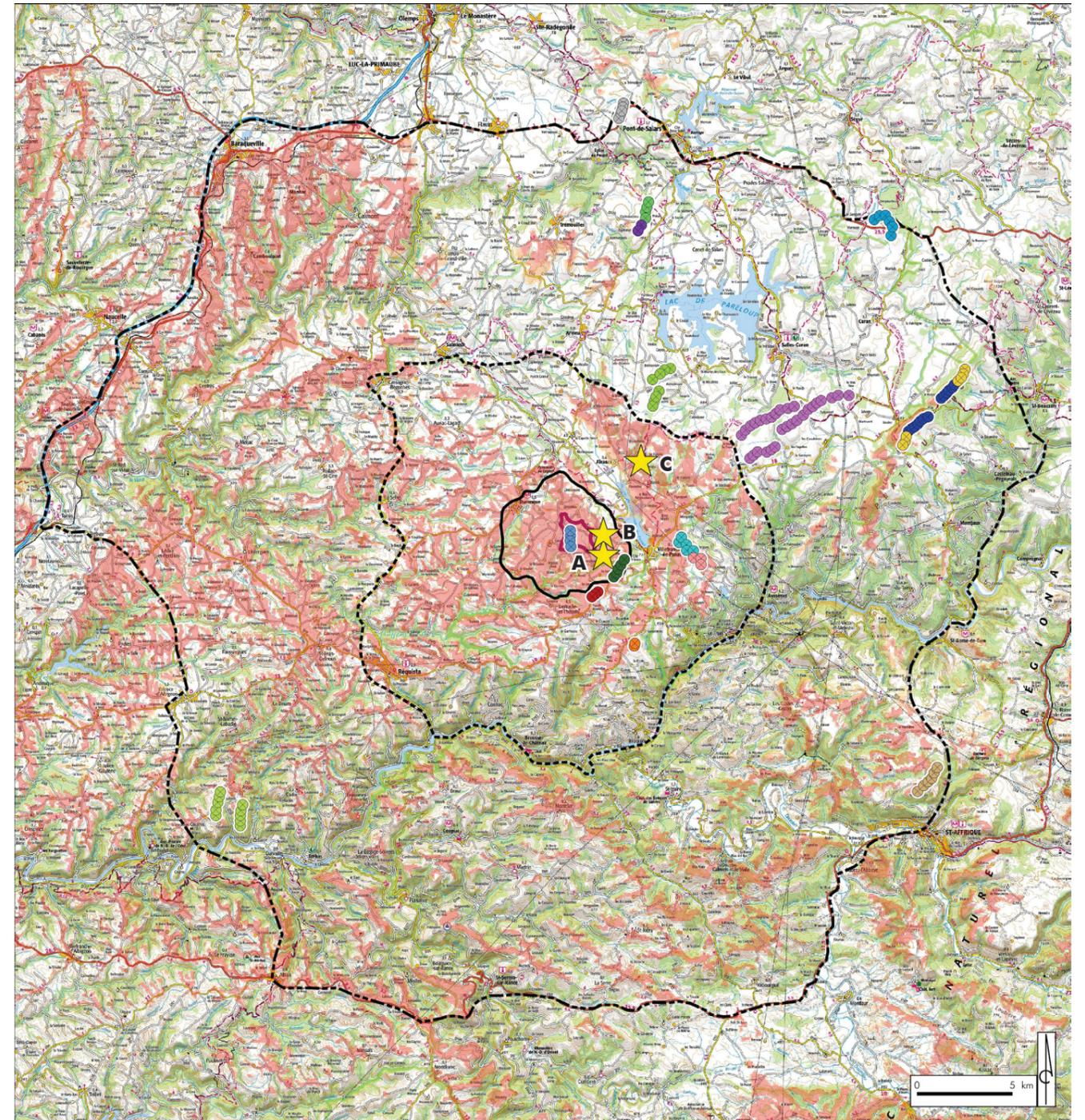
#### Illustration 128 : Localisation du point d'étude de saturation de « Peyrebrune »

Source : IGN (SCAN 25, Orthophotographie)



#### Illustration 126 : Localisation des points faisant l'objet d'une étude de saturation visuelle

Source : IGN (SCAN 100) / DREAL Occitanie / Réalisation : Artifex



#### Légende

##### Aires d'étude redéfinies

- Echelle éloignée
- Echelle rapprochée
- Echelle immédiate
- Site d'étude
- ★ Point d'analyse
- Projet de Durenque
- ZIV

##### Contexte éolien

###### Existant

- Ayssènes
- Broquiès
- Canet-de-Salars
- Castelnau-Pegayrols
- Faydunes

- La Garrigade et Puech d'Al Lun
- Le Truel
- Pont-de-Salars
- Salles-Curan
- Viarouge

- Lestrade-et-Thouels
- Flavin La Bouleste II

###### Autorisé

- Castelnau-Pegayrols

###### En instruction

- Lespigue
- Lévézou-Pareloup